



COMMISSION RÉGIONALE DES RÈGLEMENTS ET MUTATIONS

SAISON 2025/2026

Réunion du jeudi 11 juin 2026

Procès-verbal N°49

| | |
|--------------------|--|
| Président : | M. Mohamed TSOURI |
| Membres : | MM. Jean-Paul BOSCH, Gerard PEREZ et Jean-Jacques ROYER. |
| Excusés : | MM. Gilles PHOCAS, Giuseppe LAVERSA, Nicolas MARTINEZ. |
| Assistent : | Mme NTAZAMBI FERRARO Laurène et M. Maxence DURAND (Service Juridique). |

INFORMATIONS LIMINAIRES

La Commission valide le procès-verbal n°48 de la séance du 03/06/2026.

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Régionale des Règlements et Mutations sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ORDRE DU JOUR

Mutations

Auditions | Dossier N°CRRM-22-I – GROUPEMENT GARONNA NORD TOULOUSAIN FOOTBALL CLUB

MUTATIONS**DIVERS**

Dossier n°CRRM-DIV-173

Après avoir pris connaissance de la demande du club LES PHOENIX CATALANS CLUB OMNISPORTS SUD ROUSSILLO (581934), demandant à la Commission le remboursement des frais d'opposition qui lui ont été imputé concernant les joueurs DE SOUSA Mateo (2547368399) et ROCHA JACQUET Lorenzo (2548159953) au motif que le club s'était opposé au départ de ces derniers pour des raisons financières et avait transmis tous les justificatifs et preuves et qu'ils ont fini par accordé le changement de club de ses joueurs après que ces derniers aient régularisés leur situations.

Considérant ce qui suit,

L'article 100.3 du Règlement Administratif de la Ligue dispose que « *A l'inverse, si l'opposition est recevable et fondée, les frais seront imputés au club ayant réalisé la demande de changement de club.* »

La Commission constate que lors de sa séance du 30 juillet 2025, la Commission avait dit l'opposition du club LES PHOENIX CATALANS CLUB OMNISPORTS SUD ROUSSILLO au départ du joueur ROCHA JACQUET Lorenzo, fondée. (Dossier n°CRRM-OP-009 – PV N°1 du 30/07/2025).

La Commission relève, par ailleurs, que le club LES PHOENIX CATALANS CLUB OMNISPORTS SUD ROUSSILLO s'est opposé au départ du joueur DE SOUSA Mateo, vers le club F.C VALFF, club affilié à la ligue GRAND EST de football, ne relevant pas de la compétence de le Commission des Règlements et Mutation de la Ligue de football d'Occitanie.

La Commission invite donc le club LES PHOENIX CATALANS CLUB OMNISPORTS SUD ROUSSILLO, s'il souhaite contester les frais d'opposition concernant ce joueur, à prendre attache avec la ligue compétente.

Par ces motifs,

LA COMMISSION, jugeant en premier ressort,

- **PEUT DONNER UNE SUITE FAVORABLE** à la demande du club LES PHOENIX CATALANS CLUB OMNISPORTS SUD ROUSSILLO (581934) concernant le joueur ROCHA JACQUET Lorenzo (2548159953).
- **NE PEUT DONNER UNE SUITE FAVORABLE** à la demande du club LES PHOENIX CATALANS CLUB OMNISPORTS SUD ROUSSILLO (581934) concernant le joueur DE SOUSA Mateo (2547368399), en l'absence de décision de la Ligue compétente.



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul BOSCH

Le Président
Mohamed TSOURI

AUDITIONS

Dossier N°CRRM-22-I

GROUPEMENT GARONNA NORD TOULOUSAIN FOOTBALL CLUB (560891)

Références : N°CRRM-22-I

Dossier : Dossier N°CRD-2526-70-I

Rencontres : N°53561044 | 14/02/2026 | U18 Régional 2 M. (Poule B)
GARONNA NORD TOULOUSAIN FC / O. GIROU F. C.
N°53561059 | 21/03/2026 | U18 Régional 2 M. (Poule B)
GARONNA NORD TOULOUSAIN FC / SEMEAC O.
N°53561060 | 28/03/2026 | U18 Régional 2 M. (Poule B)
GARONNA NORD TOULOUSAIN FC / GROUPEMENT CAHORS/PSVD'OLT

Litige : Suspicion de fraude et de complicité de fraude par usurpation d'identité de plusieurs licenciés inscrits sur plusieurs FMI de l'équipe U18 du GROUPEMENT GARONNA NORD TOULOUSAIN FOOTBALL CLUB.

Instructeur : M. Maxence DURAND.

Rapporteur : Mme NTAZAMBI FERRARO Laurène

DOSSIER DISCIPLINAIRE | PREMIER RESSORT.

Contenu disponible en intégralité sur Footclubs

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul BOSCH



Le Président

Mohamed TSOURI

